

ACTUALITE FISCALE : LA LOI DE FINANCES

Découvrir les nouveaux aspects financiers figurant dans la Loi de Finances de l'année 2021.

■ Objectifs de la formation :

Analyser l'actualité fiscale et ses conséquences sur 2021 (calcul de l'impôt, droits d'enregistrements, fiscalité des particuliers et des entreprises, impôts locaux, taxes diverses...).

■ Prérequis :

Etre un professionnel libéral du secteur juridique ou technique (exemple : avocat – expert-comptable – huissier de justice – notaire – agent général d'assurance – consultant – etc...) ou salarié d'un cabinet libéral exerçant dans ce domaine.

■ Durée et horaires :

1 journée soit 7h soit de 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Montpellier – Nîmes – Saint Estève

■ Moyens pédagogiques et méthodes utilisées :

Suivi et évaluation : Méthode active et participative

Énoncés théoriques - Exercices d'application - Le stagiaire est évalué en début et en fin de formation.

■ Public :

Su et leurs salariés

■ **Contenu de la formation :**

Matin (9h – 13h)

I. LA FISCALITE DES PARTICULIERS

Autorisation de percevoir les impôts

Barème de l'impôt sur le revenu

Le prélèvement à la source

II. LA FISCALITE DES ENTREPRISES

La baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Evaluation des valeurs locatives

Neutralisation fiscale de la réévaluation libre des actifs

Etalement de la plus-value réalisée lors d'une opération de cession bail d'immeuble entreprise

Suppression progressive de la majoration de 25% des bénéfices des entreprises qui n'adhèrent pas à un organisme de gestion agréée

Clarification des règles de TVA :

- Offres composites
- Commerce électronique
- TVA des gains de course hippique

Aménagements du crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt innovation

III. LA FISCALITE ECOLOGIQUE ET AGRICOLE

Crédit d'impôt en faveur de l'acquisition et de la pose de systèmes de charge pour véhicule électrique

Simplification de la taxation de l'électricité

Renforcement des incitations à l'utilisation d'énergies renouvelables dans les transports

Refont des taxes sur les v

Véhicules à moteur

IV. LA SUPPRESSION DES TAXES

Les taxes à faible rendement

Les dépenses fiscales inefficaces

L'enregistrement obligatoire de certains actes de société

V. AUTRES

Harmonisation des procédures de recouvrement forcé des créances publiques

Prorogation du taux de l'intérêt de retard et de l'intérêt moratoire

Modernisation des contributions à l'AMF

Mesures fiscales et mesures budgétaire non rattachés

(* sous réserve des modifications apportées par l'adoption des lois de finances, prévue en décembre 2020 pour une application en 2021)

■ **Modalités d'évaluation :**

Distribution d'un questionnaire

■ **Intervenant :**

Bernard Plagnet, Agrégé de droit public, Professeur à la Faculté de Droit de Toulouse, Ancien membre du Conseil des Impôts.

**RENSEIGNEMENTS &
INSCRIPTIONS**

ORIFF-PL LR

Maison des Professions Libérales

285 rue Alfred Nobel

34000 MONTPELLIER

Téléphone : 04 67 69 75 14

Mail : formation@oriffplr.com



@oriffplr

